

**PROCES VERBAL
DE REUNION**

Date : 07/07/2022 - Heure : 17h30

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Membres :

Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

Absent excusé : Joël PUJADE

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 12/07/2022

	PROCES-VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 4
--	----------------------------------	--

Président de séance : Patrick PALISSE

ORDRE DU JOUR

1. Projet d'école et cantine
2. Nouvelle norme pour le compte rendu du Conseil Municipal
3. Dégâts aux cultures par le grand gibier
4. Certificats d'Economie d'Energies (CEE)
5. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Joël PUJADE, absent, donne pouvoir, à Frédéric PUGNERE.

1 PROJET D'ECOLE ET CANTINE

Jean ROCHE, maire de Saint Pons est venu présenter le projet de rénovation de l'école de Saint Pons et de construction d'une nouvelle cantine ; le Conseil Municipal avait déjà transmis ses observations émises lors de sa séance plénière du 15 mai 2022.

2 NOUVELLE NORME POUR LE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le CGCT détermine désormais avec précision le contenu du procès-verbal des assemblées délibérantes. Celui-ci doit ainsi mentionner :

1. La date et l'heure de la séance ;
2. Les noms du Président, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés, et du secrétaire de séance ;
3. Le quorum ;
4. L'ordre du jour de la séance ;
5. Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées ;
6. Les demandes de scrutin particulier ;
7. Le résultat des scrutins précisant, pour les scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote ;
8. La teneur des discussions au cours de la séance, qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour. La mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée. L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance et dont la retranscription permet, le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante.

L'actuel compte rendu est déjà conforme à l'attendu à l'exception du nom des votants et du sens de leur vote, éléments qui seront désormais ajoutés pour les votes qui ne se feront pas à l'unanimité.

3 DEGATS AUX CULTURES PAR LE GRAND GIBIER

Lors du vote du budget le Conseil Municipal avait budgétisé une somme approximative de 1000 € à verser à la Fédération de chasse pour paiement des dégâts aux cultures. Cette somme, calculée à partir du nombre d'hectares chassables, est maintenant fixée précisément à 574.42 € après déduction des espaces non chassables (au total 522 ha au lieu de 576 ha après avoir déduit la zone urbanisée).

	PROCES-VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 4
--	----------------------------------	--

La diminution du montant des dégâts aux cultures par rapport à l'année précédente (835.52 € s'explique par la baisse du nombre d'animaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement de cette somme à La Fédération des Chasseurs du Gard, via la société communale de chasse, conformément à la règle comptable de la Fédération.

4 CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIES (CEE)

Les certificats d'économies d'énergie sont un dispositif au bénéfice des ménages et des entreprises pour la transition énergétique et la croissance verte. Depuis 2016, ils permettent d'apporter un soutien renforcé aux ménages en situation de précarité énergétique réalisant des travaux de rénovation énergétique. Ils sont également maintenant ouverts aux collectivités. L'État impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment. Après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et en avoir apporté la preuve, les fournisseurs d'énergie obtiennent des CEE. Les CEE comptabilisent les économies : plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand. Les fournisseurs d'énergie ont un volume de CEE à obtenir et restituer à l'administration à la fin de chaque période. Si l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie doit verser de fortes pénalités.

Ce dispositif étant cumulable avec celui des subventions la commune s'y engagera dès cette année pour les chantiers éligibles.

5 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Investissements 2022/2023

Le Maire et son Adjoint Frédéric PUGNERE ont rencontré l'architecte pour la maîtrise d'œuvre des projets, Maison de La Marie-Fernand, commerce (nouvelle salle) et rénovation énergétique de la mairie afin de définir les priorités entre ces projets ; le Conseil Municipal confirmera ses choix de priorités à l'automne.

**PROCES-VERBAL
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 4 sur 4

Véronique BELANGER	
Raphaël CHEVALARD	
Patrick DOUCHY	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Mireille ROUZAUD	